

Règlement et conditions de participation au jeu concours

du 35^{ème} anniversaire de Domi

Domi, société anonyme, situé 9 rue de la Dyle, 1301 Bierges, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du 1^{er} mars 2010 au 29 mai 2010 inclus.

Préambule

Dans le cadre du 35^{ème} anniversaire, Domi mène une action spécifique auprès de la clientèle reçue dans son établissement et édite un prospectus proposant un jeu.

Ce jeu, offert par Domi à ses anciens et futurs clients, propose de gagner différents lots par un jeu de questions, sans obligation d'achat. Ce document décrit l'ensemble des modalités de participation.

Article 1 : Conditions de participation

- La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne physique résidante en Belgique.
- Tout participant au jeu accepte le présent règlement.
- La participation au jeu-concours se fait exclusivement en remplissant le bon de participation proposé au magasin Domi à Bierges et remis par un de ses vendeurs.
- Le jeu-concours est sans obligation d'achat et soumis exclusivement au présent règlement.
- Une personne en visite chez Domi ne pourra déposer qu'un seul bon par famille.
- Les bons de participation seront déposés dans l'urne installée chez Domi, par un membre du personnel et en présence du déposant.
- Il ne pourra être déposé qu'un seul bon par famille et adresse sous peine d'exclusion. Cette urne sera scellée par Huissier.

Article 2 : Mécanique du jeu et dotations.

- La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.
- Pour être valable, le participant devra avoir répondu à toutes les questions et avoir inscrit lisiblement son nom, son adresse et sa date de naissance.
- Le concours est composé d'un quiz de 10 questions et de deux questions subsidiaires.

- Le but du CONCOURS est de fournir les réponses exactes à l'ensemble des questions.
- La 11^{ème} question départagera les gagnants ayant correctement répondu aux 10 premières questions. Le premier recevra le cadeau n°1, le deuxième le cadeau n°2, et ainsi de suite.
- Les ex-æquo de la première question subsidiaire seront départagés par la deuxième question subsidiaire...
- Le dépouillement des bulletins de participation et la cotation des résultats seront effectués sur base du dépôt des listings des réponses correctes qui aura été remis à l'huissier de Justice.
- Le participant au concours accepte que aucune contestation des de ces réponses correctes ne sera admise.

Ces lots ne sont pas modifiables, ni échangeables et ne pourront faire valoir aucune contre valeur monétaire.

Pour les gagnants des 3 super cadeaux qui auront effectués en 2010 un achat du même genre, le cadeau pourra être remplacés par (1^{ère} partie) le remboursement en espèces du montant de leur achat (à concurrence au maximum de la valeur du cadeau et (en 2^{ème} partie) en bon d'achat pour la différence entre leur achat et la valeur du cadeau.

La date limite de dépôt des bons de participation est fixée au 15 mai à 18 heures.

Le dépouillement sera effectué le 29 mai 2010 par huissier de justice dans le cadre de la fête Domi.

Les gagnants seront avertis sous 72 heures par courrier à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription au jeu.

Article 3 : Prise de possession des cadeaux par les gagnants.

Les gagnants enlèveront leur cadeau à Bierges sur présentation de leur carte d'identité avant le 31 juillet 2010. Passé cette date les cadeaux non réclamés ne seront plus dû. L'abri sera livré à l'adresse du gagnant.

Article 4 : Dépôt de règlement.

Le présent règlement est à titre gratuit et en intégralité mis à disposition des participants. Aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte. Le présent règlement est déposé à l'étude de Maître Piron, Huissier de Justice à Wavre.

Domi ne pourra être tenu responsable si pour une raison quelconque, ou par force majeure, ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à la société organisatrice.

Article 5 – Attribution de compétence

Le présent concours ainsi que toute question relative à l'interprétation du présent règlement est soumise à la loi belge et relève de la compétence des Tribunaux de l'arrondissement de Nivelles.

Liste des cadeaux offerts aux lauréats du jeu-concours du 35^{ème} anniversaire de Domi.

1^{er} cadeau : un abri de jardin style « cottage » 3,35 x 2,45m. En lambris 28mm. Avec plancher et toiture en shingles rustique, livré – non monté. Valeur : 1.478 €.

2^{ème} cadeau : un salon de jardin style « Valentine » (1 canapé de 1m89). En rotin synthétique, coloris « pure » comprenant 4 coussins. Valeur : 1.299 €.

3^{ème} cadeau : un jeu de jardin style « hôtel de jeu » avec rampe d'accès, portique vertical 6 crochets, hauteur : 3m20. Valeur : 1.296 €.

4^{ème} cadeau : une boîte aux lettres avec bac à fleur. Valeur : 173 €.

5^{ème} cadeau : un parasol « Waikiki » 24 baleines. Valeur : 115 €.

6^{ème} au 21^{ème} cadeau : une mangeoire pour oiseaux. Valeur : 25 €.

22^{ème} au 35^{ème} cadeau : un nichoir pour mésange. Valeur : 18 €.

Liste des questions du jeu-concours du 35^{ème} anniversaire de Domi.

Mettre une croix devant la réponse choisie.

1. Sécurité : Concepteur de jeux d'extérieur, Domi s'impose comme critère de sécurité, qu'une rambarde (d'un seul bois minimum) soit placée au bord d'une plateforme située en hauteur à l'endroit d'un accès à cette plateforme (entrée ou sortie) pour éviter qu'un enfant ne mette le pied dans le vide par inadvertance.

A quelle hauteur doit être située cette rambarde (approximativement) ?

- 70cm
- 80cm
- 90cm

2. Technique : Parmi les espèces de bois résineux (pin, épicéa, douglas, mélèze), le traitement en autoclave permet d'injecter des sels de cuivre et bore à une profondeur allant jusqu'à 5cm.

Quel est la profondeur moyenne obtenue par le traitement en autoclave dans l'épicéa ?

- 1cm
- 2cm
- 4cm

3. Histoire : Quelle est la structure de jeu d'extérieur en bois qui a été la première à être produite par Domi en 1975 ?

- Rondine
- Portique-échelle
- Tri-portique

Consultez notre album des prospectus imprimés par Domi en 35 ans.

4. Scientifique : Quel est le poids d'un mètre cube de pin à 30% d'humidité ?

- 550 kg/m³
- 600 kg/m³
- 650 kg/m³

5. Juridique : Dans le code Wallon de l'urbanisme, la loi définit par les articles 262 et 263 de juin 2009 les exceptions faites à l'obligation de demander un permis de bâtir.

Quelle est la distance minimale exigée de l'emplacement d'un abri de jardin, situé à l'arrière de la maison par rapport à la limite mitoyenne de la propriété ?

- 1 mètre
- 2 m 60
- 3 mètres

6. Professionnel : Pour la fabrication d'un plancher de terrasse.

Quel est l'écartement moyen que Domi laisse entre les planches en Ipé à 20% d'humidité ?

- 1 à 2mm
- 2 à 3mm
- 4 à 5mm

7. Commercial : Quelle est l'attitude principale du personnel du magasin Domi en accueillant le client ?

- Faire aboutir la vente au plus vite.
- Informer et conseiller dans l'intérêt du client.
- Présenter les produits les plus rentables

8. Littérature : Domi est un mot qui existe en latin.

Quelle est sa traduction exacte?

- De la maison
- Pour la maison
- A la maison

9. Gestion : Trois sociétés ont géré successivement Domi.
Laquelle a exercé la période la plus longue ?

- Domi-sol s.p.r.l.
- Domi-bois s.a.
- Domi s.a.

10. Social : Quel est l'âge additionné des deux administrateurs de Domi, le 8 mai 2010?

- 118 ans
- 128 ans
- 138 ans.

11. Sociologie : Première question subsidiaire.

Quelle sera la moyenne d'âge des participants au jeu-concours du 35^{ème} anniversaire de Domi, sachant que les bulletins qui n'indiquent pas la date de naissance du participant seront considérés comme nuls.

Inscrire le

- nombre d'années
- nombre de mois
- nombre de jours

12. Climat : Deuxième question subsidiaire.

Quelle température sera relevée par Huissier sur le thermomètre situé en dessous du nid de la mésange sur la terrasse Domi à Bierges le 25 mai 2010 à 8 heures du matin soit 10 jours après la date limite de dépôt des bulletins de participation : qui est fixée au 15 mai 2010 à 18heures

Inscrire le nombre de degré avec une décimale

-,....°